



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire

Région SUD-OUEST

Aquitaine . Limousin . Poitou-Charentes
SECTION LOCALE 23 et 87



CONDITIONS SALARIALES ET DE TRAVAIL DANS LES SPIP : LA COLÈRE MONTE

Parce que notre point d'indice est gelé depuis 2010 ;

Parce que l'Administration refuse de revaloriser statutairement et indemnitaires les seuls fonctionnaires d'Etat chargés de la prévention de la récidive et de l'exécution de plus de 200 000 peines réalisées hors les prisons, alors qu'ils prouvent, de nouvelles Lois en réformes pénales, l'accroissement de leurs compétences professionnelles ;

Parce que la Règle 33 des Règles Européennes de la Probation adoptées par la France en 2010 prévoit que « la rémunération, les avantages sociaux et les conditions d'emploi du personnel doivent correspondre à la nature astreignante de leur travail pour permettre de recruter et de conserver un personnel compétent » est manifestement rayée du carnet de bord de notre Ministère ;

Parce que l'on refuse l'égalité de traitement pour le calcul des droits à pension retraite des Assistant(e)s de Service Social qui ont intégré le corps des CPIP ;

Parce que l'Administration continue à pré-affecter les stagiaires CPIP, mettant ainsi des services dans des situations inextricables et les collègues pré-affectés en grande difficulté ;

Parce que l'Administration renonce à ses engagements en matière de recrutement de personnels dans les SPIP, alors qu'elle sait que nos charges de travail sont trop lourdes ;

Parce que la reconnaissance de l'ensemble des missions de l'Administration Pénitentiaire passe par la reconnaissance de l'ENSEMBLE des personnels qui les accomplissent ;

A LIMOGES, nous avons en charge 1462 personnes pour 11,65 ETP dont 113 détenus pour 1,8 ETP ;

A GUERET, nous avons en charge 391 personnes pour 4,3 ETP ;

Dans les SPIP 23 et 87, nous avons toujours besoin de CPIP, de personnels administratifs, d'Assistants de Service Social, de Psychologues et de personnels d'encadrement !

Face à cette situation et suite à l'appel intersyndical de la CGT Insertion Probation, du SNEPAP-FSU et de la CFDT, les personnels d'insertion et de probation du SPIP de la Haute-Vienne et de la Creuse se sont réunis ce jour.

Aussi, les personnels d'insertion et de probation syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Haute-Vienne et de la Creuse ont voté une entrée dans le mouvement et la mise en place à compter du 9/03/2016 des modalités d'action suivantes :

- **Communication de notre mobilisation auprès des magistrats, partenaires et parlementaires**
- **Boycott des réunions où notre présence n'est pas obligatoire : CAP, CPI, CAPPs, CPU, réunions Préfecture, CRIAVS, cercles de soutien et de responsabilité, réunions justice restaurative, débriefing PPR, etc...**

Nous exigeons, au titre de l'égalité de traitement des fonctionnaires :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation dans un calendrier raisonnable
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la pension de retraite
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017

Les personnels d'insertion et de probation se réuniront mensuellement afin d'envisager de réévaluer ces modalités d'action jusqu'à ce que nos revendications soient prises en compte.

A Limoges, le 3/03/2016